

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-227 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

**Objet :**        **Fédération Départementale de la Randonnée**  
                      **Agrément de deux sentiers de randonnée**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière de randonnée pédestre.

Monsieur le Président précise qu'un réseau de sentiers de randonnée couvre la globalité du territoire et que celui-ci nécessite des démarches administratives dans le cadre d'une procédure d'agrément auprès de la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre.

Monsieur le Président propose en prendre en considération la validation qui vient d'être donnée sur l'agrément du Sentier des Australiens, au départ de BULLECOURT, et sur le Sentier du Bois Gilles, au départ de NOREUIL, au titre des sentiers de petite randonnée.

Monsieur le Président propose, en conséquence, d'approuver les demandes d'agrément qui sont formulées auprès de la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les demandes d'agrément formulées au titre des sentiers de petite randonnée pour le Sentier des Australiens, au départ de BULLECOURT, et pour le Sentier du Bois Gilles, au départ de NOREUIL,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'agrément,

- de solliciter de la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre l'agrément de ces deux sentiers de randonnée.

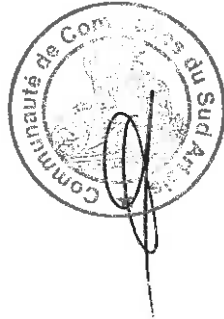
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 02 décembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 02 décembre 2013

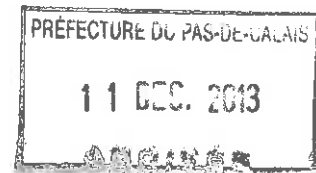
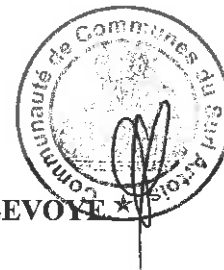
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-227- 02/12/2013  
DEL SENTIER RANDONNEE